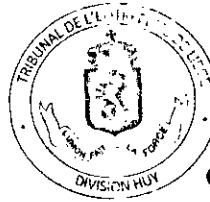


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25121139



Greffé

17/9/2025

N° d'entreprise : **0464 397 594**

Nom

(en entier) : **CUVELIER PHILIPPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Sous-Beaufays 1 - 4570 Marchin**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire - Procuration

(extrait de la décision écrite de l'actionnaire unique d.d. 6 août 2025)

L'actionnaire unique prend les décisions écrites suivantes:

L'actionnaire unique prend acte de la fin du mandat du commissaire, et décide de renouveler le mandat de Moore Audit SRL, ayant son siège à Buro & Design Center, Esplanada 1 boîte 96, 1020 Bruxelles, qui sera représenté pour l'exécution du mandat par Madame Ellen Tindermans, réviseur d'entreprises, pour une période de trois années comptable, à partir de l'année comptable clos le 31 décembre 2024.

Le mandat du commissaire prend fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui devra se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'actionnaire unique donne procuration spéciale à (i) Tom Swinnen et Melissa Maertens, avocats du cabinet Simont Braun SRL et (ii) Ad-Ministerie SRL (représentée par Mr Adriaan de Leeuw), chacune des personnes autorisées à agir individuel, ainsi qu'à leurs préposés, mandataires et agents, avec possibilité de substitution, pour agir en son nom et, qualité qua, à la représenter auprès du greffe compétent, du Registre des Personnes Morales et des guichets d'entreprises pour effectuer, entre autres, les publications nécessaires aux annexes du Moniteur belge et, en conséquence, à remplir, signer et déposer tous formulaires, à faire toutes déclarations et, en général, à faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution des décisions précitées, en promettant, le cas échéant, leur ratification.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).